



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de la version précédente: 2010-12-10

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	STYRELF 13-40 DOPE
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Revêtements routiers.
---------------------------------	-----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL RAFFINAGE MARKETING 24, cours Michelet. 92800 PUTEAUX. FRANCE Tel: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 82 88
--------------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.mkefr-fds@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tél : 01.45.42.59.59
 En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. -
 MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard
 Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de
 Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.

Non classé

DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon : Non classé/Non étiquetable

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Le contact entre le produit chaud (> 100 °C) et l'eau ou des produits aqueux provoque une vaporisation rapide de l'eau avec moussage et débordement de produit chaud. Les bitumes surchauffés peuvent dégager des vapeurs inflammables capables de former dans certaines conditions des mélanges gazeux explosifs.

Propriétés ayant des effets pour la santé Le contact avec le produit chaud provoque des BRULURES THERMIQUES. Bien que les températures d'utilisation de ce produit soit inférieures à 200°C, il convient de souligner qu'en espace confiné, ce produit porté à très hautes températures (> 200°C) peut dégager des vapeurs et des fumées irritantes pour les voies respiratoires et provoquer de la toux. Risque de narcose hydrocarbonée et / ou exceptionnellement d'intoxication sulfhydrique. Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler en surface dans les réservoirs contenant ce produit et peut atteindre des concentrations potentiellement dangereuses.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nature chimique Produit bitumineux obtenu par la réticulation partielle d'un réseau de polymères au sein d'une matrice de bitume pur. Les bitumes sont des produits hydrocarbonés complexes de masses moléculaires élevées issus du traitement des pétroles bruts. Ils peuvent contenir des dérivés soufrés et des acides organiques. Ils peuvent également contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques à une teneur de l'ordre de quelques parties par million (ppm).

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Amines, suif alkyl[[tétrahydropyrimidinyl]-3 propyl](Alkylamines)	296-557-4	donnée non disponible	92797-22-3	<0.25	Xn;R22 C;R35 N;R50-53	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Chronic 1 (H410)

FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Informations complémentaires Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler en surface dans les réservoirs contenant ce produit et peut atteindre des concentrations potentiellement dangereuses

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	DANS TOUS LES CAS DE BRULURES OU D'INHALATION DE VAPEURS OU DE FUMÉES, APPELER IMMEDIATEMENT LES SECOURS MEDICAUX D'URGENCE(SAMU, SAPEURS-POMPIERS, MEDECIN...) ET ASSURER LA PROTECTION DES SAUVETEURS - voir ci-après. S'il y a le moindre soupçon d'inhalation de H ₂ S (sulfure d'hydrogène). Les secouristes doivent porter un appareil respiratoire, une ceinture et un harnais, et doivent suivre les procédures de sauvetage.
Contact avec les yeux	En cas de projection de produit chaud dans les yeux, REFROIDIR IMMEDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC BEAUCOUP D'EAU, en écartant si possible les paupières, pendant 10 minutes et transporter en milieu hospitalier spécialisé. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Ne pas administrer de collyre ou autre liquide, sans autorisation médicale.
Contact avec la peau	En cas de brûlure : REFROIDIR IMMEDIATEMENT AVEC BEAUCOUP D'EAU DANS L'ATTENTE D'UN TRANSPORT D'URGENCE EN MILIEU HOSPITALIER SPECIALISE. (jusqu'à l'arrivée des secours). En cas de brûlure avec adhérence du produit sur le pourtour complet d'un membre ou d'un doigt, il faut couper avec précaution le manchon qui peut se former lorsque le produit refroidit. Ne pas enlever la couche adhérent à la peau, la partie atteinte risquant d'être arrachée ; généralement le produit se détache de lui-même après quelques jours. Ne pas percer les cloques.
Inhalation	En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos. Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.
Protection pour les secouristes	ATTENTION Secouristes! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage!. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8 pour plus de détails.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Contact avec les yeux	Risque de brûlure (si produit chaud). Peut provoquer une irritation légère.
Contact avec la peau	Risque de brûlure (si produit chaud). Le produit n'est pas considéré comme irritant, toutefois, les vapeurs condensées de produit peuvent provoquer des irritations de la peau.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut être irritante pour les voies respiratoires et les muqueuses. L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque d'intoxication sulfhydrique (H ₂ S).
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Moyen d'extinction - pour les grands feux: Mousse (personnel formé uniquement), Brouillard d'eau (personnel formé uniquement). Moyen d'extinction - pour les petits feux: Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO ₂), Autres gaz inertes (selon les réglementations), Sable ou terre.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu . ils pourraient occasionner des éclaboussures et propager l'incendie. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	Le contact entre le produit chaud (> 100 °C) et l'eau ou des produits aqueux provoque une vaporisation rapide de l'eau avec moussage et débordement de produit chaud. L'exposition aux fumées de produit chaud peut causer des problèmes respiratoires et des nausées.
---------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
Autres informations	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales

Sauf en cas de déversements mineurs: La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

Lorsque la présence de quantités dangereuses de H₂S autour du produit déversé est suspectée ou avérée, des mesures supplémentaires ou spéciales peuvent être justifiées, notamment des restrictions d'accès, l'utilisation d'équipements de protection spécifiques, des procédures et la formation du personnel.

Eloigner le personnel non concerné. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Conseils pour les non-secouristes Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Conseils pour les secouristes

En cas de :

Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants : une combinaison de protection complète, dans une matière résistant aux produits chimiques et à la chaleur doit être utilisée.

Gants de travail (de préférence à manchettes) assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques. Note: les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou prévisible, les gants doivent être résistants à la chaleur et isolés thermiquement.

Casque de protection avec une visière et un protège nuque (protection complète de la tête).

Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques.

Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (et le cas échéant pour le H₂S). Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit solidifié peut obstruer les tuyaux d'évacuation et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Méthodes de nettoyage	Récupérer, si possible, le produit solidifié. Si nécessaire, appliquer un brouillard d'eau avec prudence pour faciliter le refroidissement. En cas de déversement dans l'eau, Le produit solide qui est plus dense que l'eau va couler lentement au fond, et aucune intervention ne sera généralement possible. Si possible, récupérer le produit et les matériaux contaminés avec des moyens mécaniques, et les stocker/éliminer conformément aux règlements applicables.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle	Voir section 8 pour plus de détails
Traitement des déchets	Voir section 13 pour plus de détails
Autres informations	Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues. Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Si nécessaire: Consulter un expert.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger	Éviter tout contact avec le produit chaud. Maintenir la température du produit aussi basse que possible afin de minimiser les dégagements de fumées. L'utilisation de bitumes dans les applications à chaud implique le respect de procédures strictes. Ces applications ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée. Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler en surface dans les réservoirs contenant ce produit et peut atteindre des concentrations potentiellement dangereuses. Éviter de se tenir sur les toits des réservoirs ou des citernes et dans la mesure du possible à leur proximité immédiate pour minimiser le risque d'inhalation de fumées du produit. Prendre des précautions contre l'électricité statique. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Porter les vêtements de protection appropriés. Voir section 8.
Mesures d'ordre technique	Ne pas transvaser le produit avec des flexibles passant par un trou d'homme ou un orifice non prévu à cet effet. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Prendre toute disposition permettant d'éviter les entrées d'eau dans les bacs, citernes, lignes de flexibles..



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Prévention des incendies et des explosions

NE PAS CHARGER dans une citerne contenant de l'eau (ou des produits aqueux) ou des produits plus volatils que le bitume (fuels, solvants, bitumes fluidifiés ...) ou de l'émulsion. Il convient d'éliminer cette eau ou ces produits.

NE JAMAIS chauffer un réservoir ou une citerne si les éléments chauffants ne sont pas largement recouverts (minimum 15cm). Ne pas réchauffer les pompes ou les conduites avec une flamme nue. Ne pas réchauffer sans précautions particulières les bitumes dans la plage de température 90-120°C (risque de vaporisation ou de moussage lié à la présence accidentelle d'eau).

Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Les réservoirs destinés à recevoir du bitume chaud doivent être conçus ou adaptés à cet effet, en particulier, pour éviter la formation, sur les toits et les parois, de dépôts hydrocarbonés pouvant devenir pyrophoriques.

Adapter la température de stockage au niveau le plus bas possible, et d'une manière générale ne pas dépasser 200°C ou une température supérieure de 100°C à celle du point de ramollissement.

Les lignes de produit ainsi que les dispositifs de pompage seront calorifugés et pourvus d'un dispositif de réchauffage.

Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe).

Avant de pénétrer dans des réservoirs de stockage et avant toute opération dans un espace confiné, contrôler la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère. Si la présence de composés sulfurés est suspectée dans le produit, contrôler le teneur en H₂S de l'atmosphère.

Matières à éviter

Oxydants forts, Eau.

Matériel d'emballage

Acier sans revêtement intérieur, Acier inoxydable.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures aromatiques, résistants à la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Limites d'exposition	Fumées de bitumes : USA (ACGIH) - TWA=0.5 mg/m ³ VLEP sulfure d'hydrogène (UE) = 7 mg/m ³ , 5ppm (8 h), 14 mg/m ³ , 10ppm (Court-terme)
Légende	Voir section 16
Dose dérivée sans effet (DNEL)	Travailleurs DNEL 2.9 mg/m ³ /8h (aérosol - inhalation) Consommateurs DNEL 0.6 mg/m ³ /24h (aérosol - inhalation)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique	Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Les températures de stockage et de manutention doit être maintenues aussi bas que possible pour limiter au minimum la production de fumées.
----------------------------------	--

Équipement de protection individuelle

Informations générales	Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.
Protection respiratoire	Un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé dans les endroits où du sulfure d'hydrogène est susceptible de s'accumuler : masque complet avec cartouche/filtre de type "B" (gris pour les vapeurs inorganiques, y compris le H ₂ S) ou appareil respiratoire autonome isolant (ARI). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.
Protection des yeux	Casque de protection avec une visière et un protège nuque (protection complète de la tête).
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection pour les opérations mettant en œuvre le produit chaud : combinaison résistant à la chaleur (avec jambes de pantalon recouvrant les bottes et manches recouvrant les manchettes des gants), bottes de sécurité antidérapantes résistant à la chaleur (ex : cuir). Les combinaisons doivent être changées en fin de journée de travail et nettoyées si nécessaire pour éviter le transfert du produit aux vêtements ou sous-vêtements. Pour les opérations de chargement/déchargement : porter un casque de sécurité avec visière de protection et protège nuque intégré.
Protection des mains	Gants anti-chaleur pour le produit liquéfié (EN 407, niveau 2).



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur		noir ou brun foncé	
État physique @20°C		solide	
Odeur		caractéristique	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable	
Point d'éclair	> 220 °C > 428 °F		EN 2719 EN 2719.
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Pression de vapeur	< 0.1 kPa @ 20 °C		
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Masse volumique	900 - 1100 kg/m ³	@ 15 °C	ISO 12185
Hydrosolubilité		Non applicable	
Solubilité dans d'autres solvants		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels	
logPow		Non applicable	
Température d'autoignition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique		Pas d'information disponible	
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés oxydantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

9.2. Autres informations

Point de ramollissement > 60 °C EN 1427

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Informations générales	Pas d'information disponible.
<u>10.2. Stabilité chimique</u>	
Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	
Réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	
Conditions à éviter	Un chauffage excessif au-delà de la température maximale recommandée de manutention et de stockage peut entraîner une dégradation de la substance et le dégagement de vapeurs et fumées irritantes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
<u>10.5. Matières incompatibles</u>	
Matières à éviter	Oxydants forts, Eau.
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau	Risque de brûlure (si produit chaud). Le produit n'est pas considéré comme irritant, toutefois, les vapeurs condensées de produit peuvent provoquer des irritations de la peau.
Contact avec les yeux	Risque de brûlure (si produit chaud). Peut provoquer une irritation légère.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut être irritante pour les voies respiratoires et les muqueuses. L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque d'intoxication sulfhydrique (H ₂ S).
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.

Toxicité aiguë Informations sur les composants



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Sensibilisation

Sensibilisation Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme sensibilisant.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme cancérogène.

Mutagénicité Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme reprotoxique.

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Autres informations

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur le produit

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur les composants

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur le produit

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur les composants

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Informations générales

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit

Les données expérimentales mesurées sur hydrocarbures UVCB ne sont pas pertinentes puisque chacun des constituants est susceptible de se comporter différemment.

logPow

Non applicable

Informations sur les composants

12.4. Mobilité dans le sol

Sol

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.

Eau

Insoluble. Le produit flotte ou se dépose en fonction de sa densité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. En l'absence de modifications significatives de la matière ou présence de contaminants, l'élimination de cette substance excédentaire (non utilisée) ou hors spécifications, ne représente pas de danger spécifique.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

ADR/RID

UN/ID No	UN3257
Désignation officielle de transport	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Bitumen)
Désignation officielle de transport	LIQUIDE TRANSPORTE A CHAUD, N.S.A. (Bitume)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Étiquettes ADR/RID	9
Code de classification	M9
Dispositions spéciales	274, 580, 643
Code de restriction en tunnels (D)	
Numéro d'identification du danger	99
Description	UN3257, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S., 9, PG III, (D)
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	LQ0
Code Hazchem	2Y (for UK)

IMDG/IMO

UN/ID No	UN3257
Désignation officielle de transport	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Bitumen)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-S, S-P
Description	UN3257, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S., 9, PG III
Dispositions spéciales	232
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	0

ICAO/IATA

Interdit au transport

ADN

UN/ID No	UN3257
Désignation officielle de transport	Elevated temperature liquid, bitumen
Désignation officielle de transport	LIQUIDE TRANSPORTE A CHAUD, N.S.A. (Bitume)
Classe de danger	9
Étiquettes de danger	9
Groupe d'emballage	III
Code de classification	M9
Description	UN3257, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S., 9, PG III



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	LQ0

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Inventaires Internationaux

EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
TSCA	-
DSL	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS	-
NZIoC	Est conforme à (aux)

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory

DSL/NDSL - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List

ENCS - Japan Existing and New Chemical Substances

IECSC - China Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances

PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

AICS - Australian Inventory of Chemical Substances

NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals

Information supplémentaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

15.3. Information sur les législations nationales

France



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1

- Code du Travail
- Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée).
- ICPE : rubrique 1520-1521

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R35 - Provoque de graves brûlures

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abbreviations, acronymes

bw = body weight = poids corporel

bw/day = bodyweight per day = poids corporel par jour

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2011-10-11

Révision Non applicable.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité



FDS n° : 080809

STYRELF 13-40 DOPE

Date de révision: 2011-10-11

Version 1
